L'Echo du CE Ile de France

CE 29 août 2013

PAS DE MUTUALISATION : PAS DE SOLIDARITE

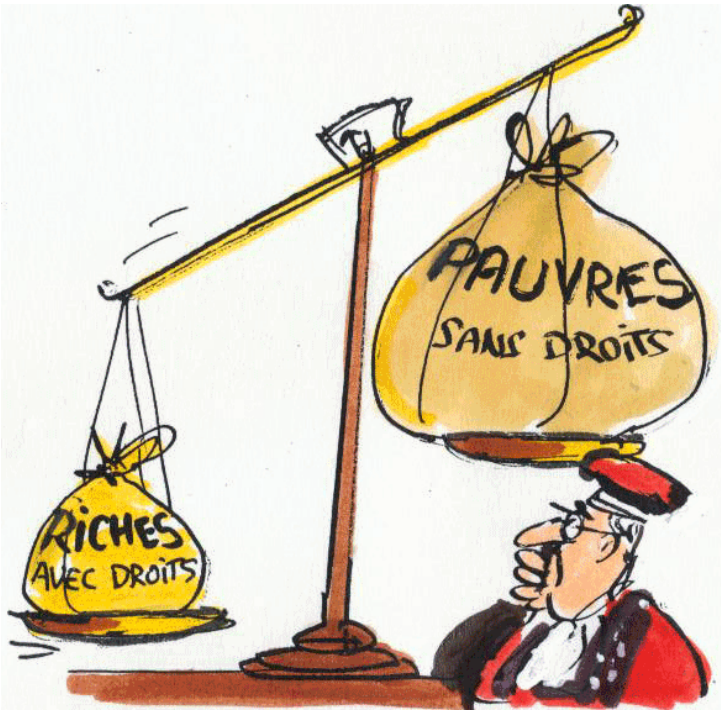

Lors de la réunion plénière du Comité d'Etablissement Île de France (CE), le 29 août 2013, il y a eu **vote sur la mutualisation** de la subvention « additionnelle » fixée à **1,3 %** de la masse salariale (régionale) hors cotisations patronales.
La subvention annuelle au CE régional est de 2,5% au total dont 1,3% sont mutualisables pour servir des prestations aux bénéficiaires des CE adhérents au dispositif de mutualisation. L'adhésion résulte d'une délibération annuelle de chaque CE avant le 30 septembre pour produire ses effets l'année suivante.

Le CE adhérent verse les 1,3% au Comité Central d'Entreprise (CCE). Les orientations des activités sociales et culturelles communes mutualisées sont décidées par le CCE. Il revient à la Commission Nationale des Activités Sociales et Culturelles (CNASC) de gérer la mise en œuvre des orientations retenues.
Pour 2014, le CCE a décidé que cette mise en œuvre s'appuierait sur une modulation selon les revenus. Il s'agit d'une forme simplifiée de quotient familial.
Retour sur le vote du 29 août 2013 en réunion plénière du CE ÎdF : 13 élus ont voté contre la mutualisation et 11* se sont exprimés en faveur de celle-ci, dont vos élu(e)s du SNU Pôle Emploi ÎdF.

Le SNU Pôle Emploi revendique la mutualisation comme moyen de rétablir l'équité entre les CE « riches » des grosses régions et les autres moins dotés. Le SNU Pôle Emploi défend le recours au quotient familial (ou moyenne économique) pour garantir un bon niveau de justice sociale dans le versement des prestations aux bénéficiaires.
Bien qu'une majorité se soit prononcée contre, le SNU ÎdF continuera à militer en faveur de l'équité entre tous les agents.

** 11 POUR la mutualisation : 4 SNU / 2 CGT /2 UNSA / 1 SUD / 1 CLL / 1 sans étiquette*

Le 4 septembre 2013

SNU PE FSU Ile de France 4-14 rue Ferrus 75014 Paris - Tél : 01.58.10.45.41/40/42 Fax : 01.58.10.45.43
Mail : syndicat.snu-idf@pole-emploi.fr